

**Décision DEC111678DR11**  
**portant nomination de Monsieur Christian SEGUY**  
**d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles**  
**d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS**  
**(ACMO)**

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Joseph Fourier (Grenoble 1), Grenoble INP, l'Université Pierre Mendès France (Grenoble 2) portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5217 le 1er janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° UMR5217

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Hervé MARTIN directeur de l'unité de recherche n° UMR5217

;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30 mars 2011

Considérant que Monsieur Christian SEGUY a suivi la formation initiale d'agent

chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

#### Article 1

Monsieur Christian SEGUY, AI  
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5217, à compter du 1er mai 2011

Monsieur Christian SEGUY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Christian SEGUY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 9 mai 2011

Le directeur du LIG

Monsieur H. MARTIN

Visa du délégué régional du CNRS

Monsieur J. VITRE

Visa de l'administrateur général de l'INPG

Monsieur P. JACQUET